

Cahier-souvenir historique



Les moments forts de l'histoire de notre Association réunis dans un cahier-souvenir à l'occasion de son 50^e anniversaire de fondation.



Association des cadres et professionnels
de l'Université de Montréal

Janvier 2025

Sommaire

Les débuts de l'ACPUM avec Jean-Louis Fortin, premier président, et ses vis-à-vis.....	3
1974 à 2004 : les « 30 glorieuses » de l'ACPUM!.....	5
2005 à 2009 : la mobilisation au coeur de l'action de l'ACPUM.....	9
2009 à 2014 : veiller, investiguer et représenter.....	12
2015 à 2019 : relations tendues avec l'Université et mobilisation des membres de l'ACPUM.....	15
2020 à 2024 : l'ACPUM en route vers le futur.....	19
La présidence au fil des décennies.....	22

Les débuts de l'ACPUM avec Jean-Louis Fortin, premier président, et ses vis-à-vis

Jean-Louis Fortin a été le premier président de l'ACPUM au moment de sa création en 1974. Appuyé par les autres membres fondateurs que sont Philippe Guay, Gaston Blais et André Maheu, Jean-Louis Fortin a dirigé les destinées de notre association jusqu'en 1978, après avoir signé le premier protocole d'entente avec l'Université de Montréal.

Il y a quelques mois, nous avons réuni monsieur Fortin avec Michel Lespérance, secrétaire général de l'Université de 1983 à 2005 et Pierre O. Dupras, qui a dirigé le Service du personnel de 1961 à 1995.

Retour sur les événements entourant la création de l'ACPUM et l'origine des conditions de travail qui ont évolué au fil du temps, mais que le comité de négociation actuel s'affaire à améliorer!



De gauche à droite : Jean-Louis Fortin, Martin Trudeau et Michel Lespérance

Quel contexte prévalait au moment de créer l'ACPUM?

Jean-Louis Fortin :

Trois éléments importants. Le premier : la syndicalisation fraîchement réalisée à l'UdeM des professeurs et du personnel de soutien. Le deuxième : le regroupement en association, également fraîchement réalisé, de la majorité des cadres de la fonction publique et parapublique du Québec. Le troisième : le Rapport Deschênes, un rapport conjoint du Conseil de l'Université et de l'Assemblée universitaire, à la fin des années 60.

Pour donner suite à une recommandation du Rapport Deschênes, le recteur Roger Gaudry a mis sur pied, au début des années 1970, un comité *ad hoc* placé sous la responsabilité de Michel Lespérance pour faire le point sur le statut du personnel non enseignant. À la suite de la syndicalisation du personnel de soutien, l'accent a été mis exclusivement sur les cadres et professionnels. Des consultations ont été menées auprès des cadres pendant près de trois ans.

Michel Lespérance :

Le Rapport Deschênes a effectivement donné l'impulsion menant à la création de l'ACPUM. Au sein du comité *ad hoc* dont j'avais la responsabilité, nous souhaitions donner un statut aux cadres et professionnels et nous voulions que ces personnes soient reconnues comme composantes à part entière

de l'Université. Nous reconnaissons l'esprit institutionnel de leurs dirigeants. J'ai personnellement tout fait pour faciliter le rapprochement des points de vue du comité ad hoc et ceux du président fondateur de l'ACPUM et de ses collègues immédiats. Leur attachement institutionnel ne s'est jamais démenti!

Quelle a été la bougie d'allumage ayant mené à la création de l'ACPUM?

Jean-Louis Fortin :

C'est sans contredit le Rapport du comité *ad hoc*! Au début de 1974, Michel Lespérance a transmis à l'ensemble des cadres son rapport en les invitant à le commenter. En passant, je lui lève personnellement mon chapeau, car l'ACPUM lui doit beaucoup. Ce rapport a rapidement été suivi d'un deuxième document intitulé « Les dispositions additionnelles », qui ressemblaient étrangement au protocole des cadres et professionnels de l'Université Laval.

Au cours d'un dîner au Laurier BBQ, Philippe Guay, Gaston Blais, André Maheu et moi échangeons sur nos impressions des deux documents du comité ad hoc. Arrivés au café et au dessert, nous avons décidé de fonder une association, sur le modèle des cadres scolaires du Québec.

Nous avons chacun consulté des collègues et rapidement, on s'est rendu compte que c'était LA solution. On a rapidement créé un comité d'implantation en mars 1974 avec 14 membres et en

octobre, nous avons recruté 425 personnes... Un raz-de-marée puisque, à l'époque, à peu près personne ne connaissait son voisin. Les cadres et professionnels travaillaient la plupart du temps en silo.

Ensuite, nous avons créé trois sous-comités : un pour l'élaboration des statuts de la future association, un pour le recrutement des membres et un chargé de proposer un protocole, à partir des dispositions additionnelles.

Pour la petite histoire, nous avons fait une demande d'incorporation de l'Association au nom de « ACPUM », ce qui a été refusé, car le nom était déjà pris... Nous avons alors rencontré une personne d'importance à l'Assemblée nationale qui a suggéré d'apposer des points après chaque lettre, pour donner « A.C.P.U.M. ». C'est le nom officiel de votre association. Je crois qu'un président de l'ACPUM, chirurgien dans l'âme, a enlevé ces points de suture 25 ans plus tard!

Pierre O. Dupras :

Je me souviens très bien qu'au début des années 70, le vice-recteur à l'administration, Roger Larose, avait explicitement exprimé son désaccord avec la création d'une association qui regrouperait les cadres et les professionnels, lors d'une entrevue publiée dans le journal Forum. Mais, de notre côté, nous sommes parvenus à le convaincre que c'était la meilleure chose à faire, et il s'est rendu à nos arguments.

Une fois l'ACPUM créée, pourquoi a-t-il fallu quatre ans avant d'avoir un premier protocole?

Jean-Louis Fortin :

Pour une seule raison. L'Université voulait exclure 85 cadres de l'application du futur protocole et, pour nous, c'était inacceptable.

En juin 1975, Paul Lacoste est devenu le nouveau recteur de l'Université et nous avons eu de très bons rapports avec lui.

Pendant trois ans, la direction de l'Université a persisté pour exclure 85 personnes de l'application du futur protocole, mais il n'en était pas question pour une raison très simple : la nature même de l'Université comme organisation nous imposait de faire front commun.

Pierre O. Dupras :

Ce n'est effectivement pas la teneur du texte du protocole qui accrochait, et il n'y avait pas d'urgence, nous étions confiants d'arriver à une entente. Il n'y a pas eu de crise, nous avons toujours eu de bonnes relations, basées sur l'ouverture d'esprit et la collaboration, car nous avons tous intérêt à travailler

ensemble. Tellement qu'aujourd'hui encore, Michel Lespérance, Jean-Louis Fortin et moi partageons à chaque deuxième mercredi du mois un repas amical qui nous rappelle notre attachement à l'UdeM!

Comment s'est jouée l'issue de pourparlers?

Jean-Louis Fortin :

Au début de 1978, j'ai demandé à rencontrer le recteur Lacoste, seul à seul. Comme il n'était pas directement impliqué dans les négociations, j'ai pu lui expliquer les raisons pour lesquelles nous voulions représenter les 85 personnes qu'on nous demandait d'exclure.

La rencontre a duré près d'une heure. Nous avons notamment discuté du rapport du Conseil du patronat intitulé « Le malaise des cadres, un défi à l'entreprise », de la Conférence des cadres du Québec et de l'esprit de loyauté institutionnelle animant les cadres et professionnels de l'UdeM.

De retour à mon bureau, le téléphone sonne. On m'informe que le recteur a donné la directive à son vice-recteur à l'administration, Roger Larose, de signer le protocole sans aucune exclusion!

À la réunion subséquente du comité de négociations, Jacques Lucier, chef de la négociation pour l'UdeM, et ses deux collègues, Pierre O. Dupras et Normand Dandonneau, nous ont annoncé une bonne nouvelle : l'Université acceptait non pas d'éliminer les exclusions, mais d'en réduire le nombre de 85 à 25... Philippe Guay, Louise Joubert et moi avons en silence levé trois doigts, pour leur signifier qu'on n'accepterait que trois exclusions : les leurs! En bons gentlemen, ils avaient compris.

Le protocole était signé officiellement quelques jours plus tard, soit le 8 avril 1978.



De gauche à droite : Jean-Louis Fortin et le recteur Paul Lacoste lors de la signature du premier protocole en 1978

1974 à 2004 : les « 30 glorieuses » de l'ACPUM!

Depuis sa création en 1974, l'Association des cadres et professionnels de l'Université de Montréal (ACPUM) a été un acteur majeur dans l'amélioration des conditions de travail des personnes cadres et professionnelles au sein de l'établissement. Revenons sur son histoire marquée par des luttes, des négociations et des réalisations significatives.

Dans le texte qui suit (2^e de la série), nous vous présentons les principaux faits d'armes survenus entre 1974 et 2005 – période que l'on pourrait qualifier des « 30 glorieuses » de l'ACPUM!

1974 à 1979

Les premiers pas : fondation et reconnaissance de l'ACPUM

Avant 1974, les cadres et professionnels de l'Université travaillaient sans aucune forme d'organisation. Tout change au printemps de cette année-là, avec le dépôt du rapport sur le statut du personnel par le comité *ad hoc* du recteur de l'époque, un certain Roger Gaudry!

Inspiré par cette initiative, un groupe de 14 personnes* décide de regrouper le personnel cadre et professionnel et, après des mois d'efforts, l'Association est officiellement créée le 18 septembre 1974, élisant Jean-Louis Fortin comme premier président. L'ACPUM a alors trois principaux objectifs : gagner la reconnaissance officielle de l'Université, négocier un protocole régissant les conditions de travail, et assurer la représentation des membres dans les différentes instances de l'Université.

Ces objectifs visaient à promouvoir le statut des cadres et professionnels au sein de la communauté universitaire et à souligner leur rôle essentiel dans le fonctionnement de l'université.

Toutefois, des désaccords persistaient à la table des négociations, notamment sur l'application du protocole aux membres non affiliés (voir le texte à ce sujet à la page 3). Ainsi, ce n'est que quatre ans plus tard, soit en avril 1978, que l'Université et l'ACPUM s'entendent sur un protocole régissant les conditions de travail de l'ensemble des cadres et professionnels de l'UdeM.

Les années 80

Luttes pour une meilleure représentation et de meilleures conditions de travail

Dans les années 80, l'ACPUM intensifie ses efforts pour obtenir une reconnaissance pleine et entière au sein de l'Université. Des débats sur le plan de carrière et les descriptions de poste sont entamés.

Les préoccupations de l'ACPUM touchent notamment aux perspectives de carrière de ses membres et la description de leurs postes. Le journal de l'Association, *La Criée*, diffuse les points de vue des membres sur divers sujets et les consulte pour définir les éléments à inclure dans le prochain protocole. Un colloque est aussi organisé sur le rôle des cadres dans le milieu universitaire, pour marquer le 5^e anniversaire de l'ACPUM.



Signature du premier protocole de l'ACPUM en 1978



Jean-Louis Fortin et le recteur Paul Lacoste signant le premier protocole de l'ACPUM en 1978



Signature du premier protocole de l'ACPUM en 1978.

Par ailleurs, ses représentants obtiennent un accroissement du nombre de sièges à l'Assemblée universitaire, en plus d'obtenir un siège sur le comité du Régime des rentes de l'Université de Montréal (RRUM).

De plus, les pressions exercées par les membres permettent d'obtenir des améliorations en ce qui a trait aux congés d'études et aux congés de maternité.

De 1985 à 1990, l'ACPUM a aussi fait face à des tentatives de syndicalisation des professionnels – tentatives qui seront rejetées par les membres. En parallèle, l'Association renforce ses activités en matière de relations professionnelles, en embauchant du personnel dédié et en créant un fonds de défense. Les augmentations de salaire sont négociées en fonction de l'indexation du coût de la vie, tandis que des initiatives de perfectionnement et de recrutement sont lancées.



Colloque pour les 5 ans de l'ACPUM « Le cadre dans le domaine universitaire »



Philippe Guay et le recteur Paul Lacoste à la signature du deuxième protocole de l'ACPUM en 1982



Le comité organisateur du Colloque pour les 5 ans de l'ACPUM : Rhéal Plourde, René Pilon et Alcide Larose

Les années 90

Un vent de face venu de l'austérité budgétaire

Les années 90 sont marquées par des défis économiques majeurs qui se traduisent par des compressions budgétaires importantes à l'UdeM.

Néanmoins, l'ACPUM négocie des ententes favorables avec l'Employeur. Ainsi, les pourparlers abordent la définition du personnel assujéti et les avantages sociaux, et le nouveau protocole inclut des améliorations des conditions de travail du personnel à statut précaire, marquant un tournant dans l'histoire de l'Association.

L'ACPUM a continué à élargir ses services, notamment en matière de communication, de perfectionnement et de recrutement. Des événements sociaux ont renforcé la cohésion entre les membres, tel que la tenue d'un tournoi de golf annuel.

D'ailleurs, cette cohésion entre les personnes cadres et professionnelles fait œuvre de solidarité en repoussant de nouvelles tentatives de syndicalisation.



2^e Tournoi de golf de l'ACPUM en 1993



Conseil d'administration 1999



Banquet pour le 25^e anniversaire de l'ACPUM



Le recteur Robert Lacroix et le président de l'ACPUM, Germain Lalonde lors de la signature du protocole en 1999

La première moitié des années 2000 Stabilité et renouveau

Au tournant du millénaire, l'ACPUM poursuit son travail de représentation et de négociation, aboutissant à la signature de nouveaux protocoles et à des avancées dans divers domaines, notamment la reconnaissance des employés à statut précaire. Des efforts de modernisation interne sont également entrepris, avec une refonte des statuts et des règlements et l'instauration de nouveaux postes administratifs afin de mieux répondre aux besoins des membres.

L'ACPUM continue à œuvrer pour l'amélioration des conditions de travail de ses membres en négociant, entre autres, des accords visant la relève en gestion, la rémunération et le perfectionnement.

Des initiatives sociales, telles que des tournois de golf, des cocktails et des conférences renforcent les liens entre les membres.

Malgré des périodes de grève du Syndicat des employés et employés de l'Université de Montréal (Local 1244) et l'incertitude qu'elle provoquent, l'ACPUM continue à jouer un rôle crucial dans la défense des intérêts de ses membres.



Fethy Mili et le recteur Robert Lacroix signant le protocole en 2004



Membres du conseil d'administration lors du Cocktail 30^e anniversaire de l'ACPUM en 2004

C'est aussi au cours de cette décennie que l'Association élit (enfin!) une femme à sa présidence pour la première fois en trente ans, marquant une nouvelle ère de leadership. Avec une relève dynamique et engagée, l'ACPUM se prépare à relever les défis à venir et à continuer à défendre les intérêts de ses membres dans les années à venir.



Christine Léonard, première femme à la présidence de l'ACPUM, en 2005



Bénévoles 2005

NB : Ce résumé est basé sur les six articles publiés dans le Cahier spécial de L'heure juste du 30^e anniversaire de l'ACPUM. Il ne s'agit pas d'une histoire exhaustive de l'Association, mais plutôt d'un aperçu des événements marquants de ses 30 premières années.

* Les 14 membres fondateurs de l'ACPUM sont (par ordre alphabétique) :

Reynald Beaupré, Département de chimie

Gaston Blais, Direction des finances

Gilles Carrier, Centre audiovisuel

Carol Couture, Service des archives

Roland Faucher, Centre communautaire

Jean-Louis Fortin, Faculté de médecine dentaire

Robert Gervais, Service du personnel enseignant

Philippe Guay, Centre de calcul

Louise Joubert, Service de l'équipement

André Maheu, Département de psychologie

Gilles Maisonneuve, Département de chimie

René Pilon, Bâtiments et Terrains

Erwin Proschek, Faculté de médecine

Yvon Sauvageau, Service aux étudiants

2005 à 2009 : la mobilisation au coeur de l'action de l'ACPUM

Depuis sa création en 1974, l'Association des cadres et professionnels de l'Université de Montréal (ACPUM) a été un acteur majeur dans l'amélioration des conditions de travail des personnes cadres et professionnelles au sein de l'établissement. Revenons sur son histoire marquée par des luttes, des négociations et des réalisations significatives.

Dans le texte qui suit, nous vous présentons les principaux faits d'armes survenus de 2005 à 2009, où les membres se sont mobilisés, entre autres pour une structure de rémunération plus équitable.

2005 à 2009

La mobilisation au coeur de l'action de l'ACPUM

La période 2005 à 2009 est riche en événements, en oppositions et en changements pour l'ACPUM.

Au cours de cette période, deux personnes se sont succédé à la présidence de l'ACPUM. Tout d'abord, madame Christine Léonard, première femme présidente de l'ACPUM, de 2005 à 2008, suivie de monsieur Bruno Viens en 2009.

Des luttes marquées par la mobilisation

Pour l'année 2005-2006, les priorités fixées par l'ACPUM étaient la nouvelle structure salariale des cadres et des personnes professionnelles, la négociation du protocole ainsi que les conditions de travail des membres sur fonds spéciaux. Ces priorités seront d'ailleurs les chevaux de bataille de l'ACPUM pour les quatre années suivantes.

En 2007, le dossier de la nouvelle structure de rémunération aura été sans aucun doute l'élément le plus marquant de l'année. Dès sa mise en place le 2 février 2007, la nouvelle structure de rémunération a suscité controverses et insatisfactions pour un grand nombre de membres qui ont l'impression que l'Université ne reconnaît plus leur dévouement, leurs responsabilités et les heures supplémentaires à régler les urgences. Les bénévoles et la permanence de l'ACPUM ont vite été submergés d'appels et de courriels d'insatisfactions. L'ACPUM doit agir rapidement pour soutenir ses membres! Plus de 300 demandes de révision individuelles sont déposées.

Devant l'ampleur du mécontentement, le conseil d'administration convoque une Assemblée générale spéciale le mardi 13 février. Fait sans précédent à l'époque, plus de 300 membres y assistent. Ils mandatent l'ACPUM d'entreprendre les recours appropriés afin que leurs droits soient protégés, que des correctifs soient apportés à la nouvelle structure de rémunération et que l'Université respecte dans son entièreté le protocole, échu depuis décembre 2006. Invitée à préciser ses attentes, l'ACPUM rencontre la Direction des ressources humaines de l'UdeM le 22 mai 2007 afin de déposer des demandes de correctifs.

Un groupe de travail sur la nouvelle rémunération est rapidement créé et des activités de mobilisation et d'information sont organisées.



Assemblée générale spéciale du 13 février 2007



Assemblée générale spéciale du 13 février 2007

Les moyens de pressions

Ainsi, une manifestation est tenue le 30 mars 2007 sur l'heure du midi où plus de 200 membres ont participé à une grande marche sur le boulevard Édouard-Montpetit. En parallèle, des centaines de membres participent à des rencontres d'informations organisées par le conseil d'administration. Plus de 6 000 tracts sont distribués sur le campus lors de plusieurs événements universitaires.



Rassemblement de 200 membres lors de la grande marche du 30 mars 2007



Mobilisation - Grande marche du 30 mars 2007

De plus, un grand rassemblement a lieu en juin 2007 devant la tour du rectorat où participent près de 400 membres qui viennent affirmer leur mécontentement. Jamais dans l'histoire de l'ACPUM un tel sujet n'aura mobilisé autant de personnes. Une autre assemblée générale spéciale aura lieu vers la mi-juin où les membres réitèrent leurs demandes.



Christine Léonard et Bruno Viens (présidente et vice-président à l'époque) lors de la grande marche du 30 mars 2007



Grand rassemblement de 400 membres devant le rectorat le 7 juin 2007

Le 14 juin 2007, les membres apprennent avec soulagement que des bonifications seront apportées à la nouvelle structure et à ses règles de gestion. Il restera toutefois plusieurs irritants importants, soit le demi-effet de la rétroactivité salariale pour l'année 2004 au lieu d'un plein effet, ainsi que l'application de la progression salariale établie au 1^{er} juin 2007 plutôt qu'au 1^{er} juin 2004.

En 2008, les efforts de mobilisation et de communication de l'ACPUM se poursuivent avec le renouvellement du protocole, la nouvelle structure de rémunération et l'implantation d'un cadre de gestion pour les employés et employées sur fonds spéciaux. Une entente est conclue en octobre 2008 et inclut plusieurs éléments positifs au chapitre de la dotation, des heures supplémentaires, des accommodements travail-famille, ainsi que des améliorations salariales. Cette entente est entérinée à 96 % par l'Assemblée générale spéciale du 22 octobre 2008. La signature officielle de ce protocole a lieu le 12 janvier 2009.



Assemblée spéciale du 22 octobre 2008



Signature du protocole en 2009

2008 à 2009

De grands bouleversements au sein de l'ACPUM

Les membres du conseil d'administration ont travaillé tout l'été 2008 pour contrer le maraudage syndical et pour sensibiliser les professionnelles et professionnels sur fonds de recherche à demeurer avec l'ACPUM. Toutefois, les personnes visées par la requête en accréditation décident majoritairement d'adhérer à une centrale syndicale. L'ACPUM perd ainsi près de 400 membres. Néanmoins, l'ACPUM demeure l'association de cadres et de professionnels la plus importante du réseau universitaire québécois avec plus de 970 membres.

La situation fébrile dans laquelle se retrouve l'ACPUM, durant et après la période d'accréditation des employés et employées des fonds de recherche, provoque une réflexion concernant l'avenir même de celle-ci. Existe-t-il des solutions permettant à l'ACPUM de se prémunir du maraudage, tout en permettant d'atteindre son objectif principal : la défense des membres?

Après plusieurs réflexions et discussions, le conseil d'administration de l'ACPUM présente un projet d'association accréditée aux membres lors d'une Assemblée générale spéciale le 22 octobre 2008. Le projet est alors adopté et l'ACPUM concentre son énergie et ses effectifs à réaliser ce mandat en plus de continuer à accompagner et défendre ses membres.

C'est ainsi que l'Association commence un travail colossal : signature de cartes, appels téléphoniques, modification du Règlement général de façon transitoire, communiqués, dépôt de la demande. Malgré tous ces efforts, le Tribunal administratif du travail rejette la demande, à la grande déception de plusieurs. Cette démarche a permis de confirmer le désir des cadres et professionnels de demeurer ensemble au sein d'une association indépendante et forte.

À la suite de ce jugement, les membres sont convoqués à une nouvelle Assemblée générale spéciale le 26 mars 2009 afin de déterminer si l'Association doit poursuivre le projet d'accréditation ou revenir à ce qu'elle était préalablement à sa requête en accréditation. La majorité des membres présents ont voté pour la deuxième option, réitérant leur confiance envers l'ACPUM.

Aujourd'hui, l'ACPUM est toujours active et est fière de représenter plus de 1 500 membres quotidiennement !



Assemblée générale spéciale du 26 mars 2009

2009 à 2014 : veiller, investiguer et représenter

Dans le texte qui suit, nous continuons notre voyage dans le temps. Penchons-nous sur les années 2009 à 2014, marquées par un certain retour au calme. Veiller, investiguer et représenter : voici les rôles qu'a vigoureusement joués l'ACPUM au cours de cette période.

Des valeurs et une mission rapidement réaffirmées

À la suite de dernières années plus agitées, l'ACPUM mène des travaux stratégiques en 2010 pour réaffirmer ses valeurs de transparence, d'équité et de respect, de même que sa mission de défense et de promotion des intérêts des personnes cadres et professionnelles. Cette mission se concrétise par des représentations des membres auprès de la direction de l'Université, la négociation du protocole définissant leurs conditions de travail, ainsi que la promotion d'une mobilisation commune et d'un engagement dans la connaissance et le respect de leurs droits.

Une situation budgétaire difficile

Dans un contexte de situation budgétaire préoccupante, en 2009, l'Université met sur pied des plans de réduction des dépenses, notamment une incitation à la retraite et un moratoire sur l'embauche de personnel administratif et de soutien régulier. Elle dépose ainsi le rapport « Baliser notre avenir », qui suscite des débats au point tel que l'ACPUM se prononce et met sur pied un comité de consultation *ad hoc* afin de proposer des pistes de solution réalistes et concertées visant à diminuer les dépenses et à augmenter les revenus de l'UdeM.

Parallèlement, l'adoption de la Loi 100 par le gouvernement Charest en 2010 fixe les augmentations du salaire des cadres jusqu'en 2014. L'ACPUM signifie son désaccord au gouvernement dans un communiqué commun rédigé par les associations de personnel cadre et professionnel des universités de la province qui sont membres de la CACPUQ, la Conférence des associations des cadres et professionnels des universités québécoises, dont la mission est d'assurer un mécanisme permanent de concertation en matière de conditions de travail et de questions d'intérêt commun.

Il ne s'agira pas de la seule représentation que fera la CACPUQ auprès du gouvernement durant ces années. Elle se prononcera notamment sur la Loi 107 portant sur la gouvernance des universités, de même que sur l'adoption du décret 408-2012, et sur l'intention du gouvernement Charest en 2012 de couper de 123 M\$ les budgets de l'exercice déjà en cours dans les universités.

Le contexte des contraintes budgétaires imposées par la Loi 100, qui restreint les dépenses des universités québécoises, amène l'UdeM à proposer à l'ACPUM la reconduction du protocole jusqu'à 2014. La version renouvelée du protocole inclut les augmentations salariales du secteur public déterminées par le gouvernement, ainsi que quelques modifications, notamment la possibilité de bénéficier d'un horaire flexible ou décalé. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité par les membres en assemblée générale spéciale en avril 2011.



Bruno Viens, président de l'ACPUM, et le recteur Guy Breton signant la prolongation du protocole 2011



Journée internationale de la femme 2011
Hommage à Christine Léonard, première présidente de l'ACPUM
(Anne-Marie Boisvert, vice-rectrice aux RH, et Christine Léonard)

Rémunération et dotation : des progrès dans l'accès à l'information

La nouvelle structure salariale adoptée en 2007 par l'Université continue de susciter questions et insatisfactions, que le comité de rémunération de l'ACPUM s'affaire à traiter.

En 2009, un comité mixte de dotation (ACPUM et DRH) est mis sur pied à titre expérimental depuis la négociation du protocole. Les personnes représentantes de l'ACPUM ont alors entamé l'analyse du processus de sélection et de la dotation des postes cadres et professionnels ainsi qu'au réexamen des affichages de postes qui n'ont pas été révisés malgré l'implantation de la nouvelle structure salariale. On y découvre que des postes de différents niveaux sont affichés sans que l'on puisse y comprendre clairement la différence entre les rémunérations offertes. L'ACPUM souhaite trouver des solutions conjointement avec la DRH pour que ces cas d'affichages soient davantage en lien avec les fonctions décrites dans les grilles de positionnement qui ont servi à déterminer les niveaux des postes.

Lors de leur analyse, les représentants et représentantes de l'ACPUM font un autre constat : il est difficile pour les membres d'avancer dans la structure salariale de l'UdeM. Près de la moitié du personnel recruté est issu de l'externe, alors qu'on dénombre une quantité significative de personnes qualifiées à l'interne. L'ACPUM entreprend donc des représentations auprès de la Direction des ressources humaines pour sensibiliser ses représentants à l'importance de privilégier les ressources internes.

En 2012, l'ACPUM fait une demande à la Commission d'accès à l'information afin d'obtenir la liste des grilles de positionnement des salaires et des pointages associés pour les postes cadres et professionnels. C'est en 2014 qu'elle parvient enfin à obtenir ces renseignements, à la suite d'une entente avec l'UdeM. Cette liste permettra de mieux représenter les membres auprès de la Direction et de résoudre des problèmes de façon plus efficace. Faute d'accès à l'information, il était fréquent que les membres n'obtiennent pas gain de cause dans leurs revendications.

Instaurer une culture institutionnelle de formation continue

Afin d'assurer une gestion plus équitable des fonds de formation dédiées aux membres, le comité mixte de perfectionnement de l'ACPUM propose, en 2010, de nouvelles règles budgétaires. L'ACPUM élabore des consultations afin de suggérer à la DRH des formations qui répondent aux besoins des personnes cadres et professionnelles. Une nouvelle gamme de cours en ligne est ainsi lancée, sous le nom d'Unis•Vers. Il s'agit là d'une innovation en matière d'accessibilité au perfectionnement, les formations étant auparavant dispensées en présentiel.

Développement durable : une association responsable et une crédibilité montante

Soucieuse d'agir comme chef de file auprès de ses membres, l'ACPUM met sur pied en 2006, le comité environnement, aujourd'hui connu sous le nom de comité développement durable. En plus de s'assurer que les pratiques de l'Association soit respectueuses de l'environnement et de conscientiser les membres à adopter des habitudes écoresponsables dans leur milieu de travail, le comité développement durable veille depuis 2009 à compenser les gaz à effet de serre produits par l'Association en achetant des crédits carbone, lui conférant ainsi l'accréditation carboneutre, qui sera renouvelée année après année.

Ce comité sera d'ailleurs impliqué dans l'élaboration et l'amélioration de la Politique de développement durable de l'UdeM adoptée en 2014. Il est également rapidement consulté par la direction de l'Université sur divers enjeux tels que l'eau embouteillée, l'air pur sur le campus et la promotion de la mobilité durable. Des mesures seront proposées aux membres afin d'encourager les déplacements professionnels durables, notamment un rabais corporatif avec BIXI et des formations sur le développement durable.



Bruno Viens et Stéphane Béranger présentant le premier certificat de carboneutralité de l'ACPUM en 2009 (pour l'année 2008)



Au cours de 2014, le comité développement durable a collaboré à l'organisation du 10^e Colloque de la CACPUQ afin d'en faire un événement écoresponsable. L'ACPUM était l'hôte de cette édition qui a réuni sur le campus de l'Université de Montréal près de 150 personnes cadres et professionnels de différentes universités québécoises venues échanger sur divers aspects de la thématique *Les technologies de l'information et de la communication : leurs impacts en milieu de travail*.



10^e Colloque de la CACPUQ en 2014



Comité organisateur du 10^e Colloque de la CACPUQ en 2014

Vers un 40^e et un renouvellement de protocole

L'année 2014 marque le 40^e anniversaire de l'Association et prépare le terrain pour les négociations en vue du renouvellement du protocole. L'ACPUM entreprend une consultation auprès des membres sur leurs conditions de travail et s'affaire à la rédaction de son cahier de demandes.

Finalement, l'Association travaillera à soutenir ses membres dans l'implantation de Synchro et à poursuivre l'amélioration de ses communications, notamment via le bulletin « Nouvelles de votre Association » lancé en 2010, désormais connu sous le nom d'« ACPUM Nouvelles », que vous recevez aujourd'hui par courriel.



Des membres du conseil d'administration au Cocktail 40^e anniversaire en 2014

2015 à 2019 : relations tendues avec l'Université et mobilisation des membres de l'ACPUM

Les années 2015 à 2019 ont été marquées par le renouvellement du protocole d'entente ainsi que la révision de la structure d'emploi et de la rémunération, deux dossiers à l'origine de relations plus tendues avec l'Université durant cette période.

En 2015, Isabelle Daoust prend la tête de l'ACPUM à titre de nouvelle présidente, en remplacement de Benoît Jetté.

2015 à 2018

Négociation du nouveau protocole d'entente

Après des consultations en 2014 et l'élaboration du cahier des demandes, les négociations pour le renouvellement du protocole d'entente débutent en 2015. Elles se poursuivent en 2016, mais sont interrompues en avril, à la suite d'une décision de l'Assemblée générale annuelle (AGA) du 21 avril 2016. En effet, un litige entre l'ACPUM et l'UdeM survient au sujet du recrutement et de la priorisation des candidatures provenant de l'interne lors de la dotation des postes, ce qui provoque le mécontentement de plusieurs membres. Lors de cette AGA, le conseil d'administration de l'ACPUM est mandaté pour employer tous les moyens possibles, incluant la suspension des négociations, afin de faire respecter l'esprit du protocole.

Durant l'été 2016, l'ACPUM tente de reprendre le dialogue avec l'Université qui rejette la proposition et suspend même les rencontres du comité mixte de dotation. Face à cette impasse, l'ACPUM consulte ses procureurs et apprend que la Cour suprême du Canada reconnaît désormais que la liberté de négociation fait partie intégrante de la liberté d'association. Son non-respect constitue une entrave substantielle à ce droit fondamental protégé par les Chartes. De plus, tout contrat de travail collectif devrait normalement prévoir un mécanisme rapide de résolution des litiges tel que l'arbitrage des mécontentements concernant l'application ou l'interprétation du protocole.

Fort de cette information et souhaitant garantir le respect de la liberté d'association, l'ACPUM invite l'Université à établir un contrat civil qui encadrera la reprise des négociations, notamment en ayant recours à un arbitre en cas d'impasse, comme celle en cours au sujet de la dotation. L'Université refuse cette proposition.

Après plusieurs semaines de démarches, l'Université finit par indiquer qu'un accord pourrait être trouvé sans instaurer un tel cadre et exprime sa volonté de reprendre les négociations. Celles-ci redémarrent en mars 2017 avec le dépôt d'un cahier de négociations révisé et en présence des procureurs de chacune des parties.



Assemblée générale annuelle du 21 avril 2016



Assemblée générale annuelle du 21 avril 2016



Benoît Jetté, président de l'ACPUM de 2013 à 2015



Isabelle Daoust, présidente de l'ACPUM de 2015 à 2021

Parallèlement, l'ACPUM fait également appel à la firme de relations publiques TESLA RP pour l'accompagner dans sa stratégie de communication.

Malgré la reprise des discussions, les négociations stagnent. L'Université souhaite reconduire un protocole inchangé. En juin 2017, une mobilisation à la Place Laurentienne est organisée afin de permettre aux membres d'exprimer leur mécontentement. Près de 200 personnes s'y réunissent.

Lors d'une rencontre de négociation entre les parties, le 14 juin 2017, la direction de l'Université dépose une offre « finale et globale » visant un contrat de 7 ans, incluant plusieurs éléments qui n'ont pas été négociés avec l'ACPUM. Cette offre est rejetée à 94 % par les membres lors d'une assemblée générale spéciale. Plus encore, 87 % donnent leur accord pour que l'Association entreprenne des actions juridiques afin de faire avancer les négociations.



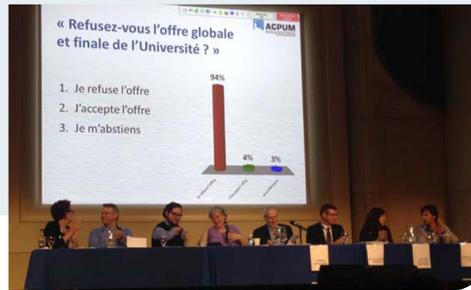
Mobilisation à la Place Laurentienne en juin 2017



Rencontre d'information sur l'Offre globale - Été 2017



Mobilisation à la Place Laurentienne en juin 2017



Assemblée générale spéciale du 19 septembre 2017

Le comité de mobilisation entre alors en action. Le « carré bleu », inspiré du « carré rouge » de la grève étudiante de 2005, voit le jour au courant de l'automne. Il est distribué à tous les membres pour symboliser leur soutien à l'Association et aux valeurs défendues, dont le respect du personnel cadre et professionnel.

En octobre, des citrouilles ornées du « carré bleu » sont distribuées sur le campus. Cette action qui permet d'introduire l'ACPUM à la communauté universitaire fera sourciller la direction de l'Université.



Campagne de mobilisation - Automne 2017



Campagne de mobilisation - Automne 2017



Mobilisation - 31 octobre 2017



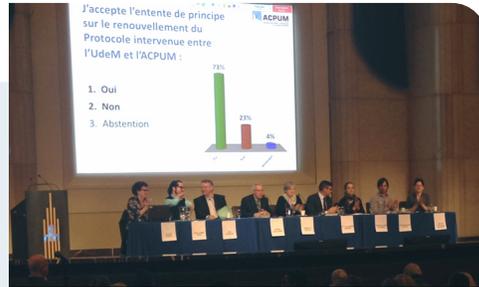
Mobilisation - 31 octobre 2017

Finalement, les pourparlers se poursuivent et le 10 novembre, l'ACPUM et l'Université signent une entente de principe qui sera acceptée à 73 % lors de l'Assemblée générale spéciale du 28 novembre 2017, réunissant près de 400 membres. Ce qui constitue, pour l'époque, un taux de participation record!

Le protocole d'entente 2017-2022 est signé le 18 décembre 2017. Il prévoit, entre autres, une amélioration du processus du règlement des différends (article 8) et l'ajout de deux jours de congé avec traitement pour raisons personnelles pour les membres à statut régulier (article 27).



Assemblée générale spéciale du 28 novembre 2017



Assemblée générale spéciale du 28 novembre 2017



Signature du protocole le 18 décembre 2017

2018 à 2019

Révision de la structure d'emploi et de la rémunération

La révision de la structure salariale des cadres et professionnels de l'UdeM constitue la question centrale de la période 2018-2019. Lors de la signature du protocole 2017-2022, l'Université s'est engagée à consulter l'ACPUM à chacune des étapes de révision de la structure.

En octobre 2018, l'ACPUM organise des séances de consultations afin de recueillir les questions et attentes des membres concernant la révision de la structure d'emploi et de rémunération, et ainsi permettent d'alimenter les représentations auprès de la Direction des ressources humaines.

L'ACPUM engage également une firme externe pour élaborer des principes directeurs liés à la rémunération et à la mise en œuvre de la nouvelle structure.

En décembre 2019, la DRH dépose un projet unilatéral ignorant les objectifs initiaux, ainsi que les recommandations principales de l'Association.

L'ACPUM exprime son désaccord, le 12 décembre 2019, dans une lettre adressée à la DRH.

Un comité de mobilisation est mis en place afin de suivre le dossier. Des rencontres d'informations sont menées et une demande d'accès à l'information est déposée pour obtenir les documents officiels ayant servi au balisage et aux postes repères.

Ces années tumultueuses ont montré la capacité des cadres et professionnels à se mobiliser en toute légalité et sans contrevenir à leur travail ni à la mission de l'UdeM.



Rencontre d'information sur la rémunération - Automne 2018



Assemblée générale annuelle du 4 avril 2019



Le comité de mobilisation se prépare au retour du carré bleu pour dénoncer la structure

2020 à 2024 : l'ACPUM en route vers le futur

Dans ce dernier article de notre série sur l'histoire de l'ACPUM, place aux années 2020 à 2024. Cette période est teintée de dossiers importants pour l'Association tels que l'insatisfaction des membres pour la nouvelle structure de rémunération et la mise en place d'un cadre de négociation qui aboutira à la plus récente négociation du protocole. Ces années se terminent de façon festive avec les célébrations du 50^e anniversaire de l'Association.

Insatisfaction à l'endroit d'une structure de rémunération imposée

En 2020, toujours sous la présidence d'Isabelle Daoust, les représentations se poursuivent pour dénoncer la révision de la nouvelle structure de rémunération qui prive 80 % des membres de l'ACPUM d'une amélioration de leur rémunération globale.



L'ACPUM rencontre ses membres au sujet de la structure salariale - 24 janvier 2020



L'ACPUM rencontre ses membres au sujet de la structure salariale - 29 janvier 2020

Après le dépôt d'une demande d'accès à l'information pour les données liées à cet exercice de révision, l'ACPUM adresse une demande au recteur, M. Guy Breton, le 13 février 2020 afin que l'Université revoie sa position quant aux changements proposés à cette structure de rémunération qui provoquent une insatisfaction généralisée. Sa réponse est sans équivoque : « Aucun changement ne sera apporté au projet de rémunération ».

Le comité de mobilisation de l'ACPUM réactive ainsi le port du « carré bleu » en guise de symbole de protestation. Cependant la pandémie de COVID-19 arrive et le confinement obligatoire interrompt les plans de mobilisation.



L'ACPUM rencontre ses membres au sujet de la structure salariale - 29 janvier 2020



Le « carré bleu » est réactivé et les membres sont invités à le porter à la 21^e conférence annuelle du 11 mars 2020



Les membres portant fièrement le « carré bleu » au cocktail de la 21^e conférence annuelle du 11 mars 2020

Le 1^{er} juin 2020, Daniel Jutras entre en fonction à titre de recteur. L'Association échange à plusieurs reprises avec la nouvelle direction de l'Université afin de lui exprimer son désaccord concernant certaines composantes de la structure de rémunération et de lui proposer des solutions.

En décembre 2020, la nouvelle direction répond qu'elle estime que l'exercice de rémunération a été bien mené. L'ACPUM poursuit alors ses démarches auprès de la Commission d'accès à l'information pour obtenir des données qui permettront de mettre en lumière les problématiques liées à cet exercice. Un mandat est attribué à la firme Roy, Bélanger avocats afin de poursuivre la réflexion sur les actions à mener concernant la rémunération et le droit d'association. Ces données permettront d'étayer les demandes en vue des prochaines négociations puisque le protocole arrivera à échéance au printemps 2022.

Cette année-là, l'ACPUM mène également des représentations afin de réclamer la parité salariale pour les cadres sur fonds spéciaux. Bien que la révision de structure de rémunération a engendré le mécontentement généralisé des membres sur fonds courants, elle a permis à plusieurs cadres sur fonds spéciaux d'être réévalués et placés dans les échelles sur fonds courants.

Implantation du travail en mode hybride

En raison de la pandémie qui perdure, le travail en mode hybride devient une préoccupation pour tous et toutes, également pour l'ACPUM qui y porte une grande attention. Un comité *ad hoc* est créé afin de mener des représentations auprès de l'Université lors d'échanges au sujet de la future politique sur le télétravail. Durant cette période, de nouveaux contenus et documents sont publiés sur le site Web de l'ACPUM, tels que le dossier sur la santé et sécurité au travail, le dossier spécial sur la nouvelle structure de rémunération et une foire aux questions COVID-19.

Changement de présidence et renouvellement du protocole d'entente

En mai 2021, Sylvie Dubuc est nommée présidente de l'ACPUM par intérim et assure la présidence jusqu'en septembre 2021. Puis, Martin Trudeau prend la relève à titre de président. Le protocole d'entente arrivant à échéance en mai 2022, l'ACPUM organise une série de rencontres consultatives en mars et avril de la même année afin de sonder les membres sur leurs préoccupations. Ces échanges ont servi à élaborer le cahier des demandes et à alimenter les pourparlers entre l'ACPUM et l'Université.

Parallèlement, l'Association poursuit ses discussions avec l'Université afin qu'elle accepte d'établir conjointement un cadre de négociation afin d'entamer cette dernière sur un pied d'égalité. Cette avenue constitue, pour les représentants et représentantes de l'ACPUM, une condition préalable à l'amorce des pourparlers.

En décembre 2022, la direction de l'Université accepte un cadre de négociation qui stipule qu'en cas d'impasse, les deux parties s'engagent à soumettre en médiation leurs différends pour tenter de résoudre les demandes n'ayant pu faire l'objet d'un compromis. C'est une première dans l'histoire de l'ACPUM!



Sylvie Dubuc, présidente de l'ACPUM par intérim de mai à septembre 2021



Martin Trudeau, président de l'ACPUM de septembre 2021 à octobre 2024

Les négociations en vue du renouvellement du protocole débutent officiellement en 2023 et, après plusieurs mois de discussions, une entente de principe survient entre les parties le 26 juin 2024. L'entente est adoptée à 96 % lors d'une assemblée générale spéciale qui se déroule en ligne, à laquelle participent plus de 800 membres. Il s'agit d'un nombre record de participation à une assemblée générale de l'ACPUM! Cette négociation permet d'obtenir d'importants gains – dont l'accès à l'arbitrage pour les raisons autres que disciplinaires et une augmentation salariale globale de 19,5 % sur 5 ans! – et de bonifier différents éléments du protocole de travail. Un engagement est également pris entre les parties afin de trouver des solutions aux enjeux de la structure de rémunération.

L'ACPUM : 50 ans d'histoire et de mobilisations

En 2024, l'ACPUM célèbre ses 50 années d'existence avec plus de 1 500 membres à ce jour. À cette occasion, l'Association organise des éditions spéciales de ses activités tout au long de l'année. Ces festivités sont également l'occasion de réunir les membres fondateurs et les personnes ayant assurées la présidence de l'Association au fil des décennies.

Le coup d'envoi des célébrations marquant le 50^e anniversaire fut donné le 21 février, à l'occasion d'un dîner auquel ont pris part 150 membres de notre Association, fussent-ils anciens, actuels ou nouveaux! Par ailleurs, l'ex-président Gaston Blais s'est dit ému d'être parmi les membres de l'ACPUM pour marquer le demi-siècle d'existence de l'Association. « Je suis content de pouvoir constater que j'ai contribué à faire naître quelque chose qui célèbre aujourd'hui ses 50 ans », a affirmé l'homme de 83 ans.

Lors du cocktail annuel de l'ACPUM tenu le 26 septembre, pas moins de 200 personnes se sont réunies à l'Agora Morris-et-Rosalind-Goodman du pavillon Jean-Coutu, pour clore les festivités du 50^e anniversaire. Parmi les convives, de nombreux fondateurs de l'Association sont présents, de même que plusieurs personnes qui en ont assuré la présidence au cours des cinq dernières décennies.

Jean-Louis Fortin, qui fut le premier président de l'ACPUM, a prononcé une allocution qu'il a conclue avec ces mots touchants : « Il est intéressant de voir, que 50 ans plus tard, qu'il y a toujours le même esprit de camaraderie entre les cadres et professionnels, les membres ont l'air heureux de se rencontrer. C'est le plus beau bilan que nous puissions avoir et je vous en remercie ».

Merci aux personnes qui ont participé à la rédaction et à la révision des textes de ce cahier :

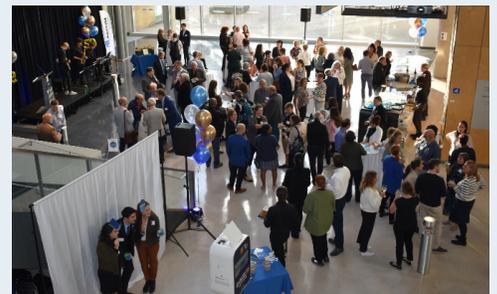
Leila Drissi-Kaitouni, Cathy Gagnon, Martine Huard Guillemette, Martin Lasalle, Andrée-Anne Legaré-Pepin, Manon Michaudet, Geneviève Neault, Véronique Valade et Véronique Stahn



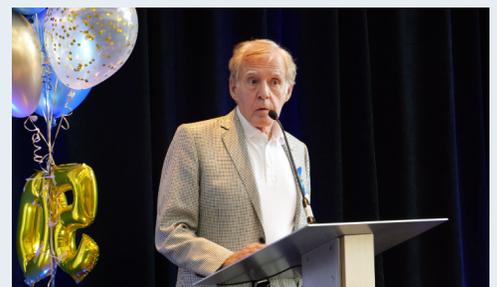
Signature du protocole 2024-2027



Plusieurs membres fondateurs et des personnes ayant assurées la présidence de l'Association au fil des décennies étaient présentes pour les festivités



Cocktail annuel de l'ACPUM du 26 septembre 2024

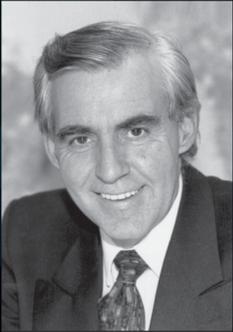


Allocution de Jean-Louis Fortin, premier président et membre fondateur de l'ACPUM



Les membres du comité 50^e anniversaire

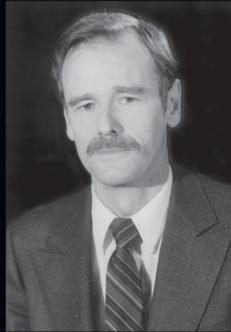
La présidence au fil des décennies



Jean-Louis Fortin
Président 1974 à 1978



Philippe Guay
Président 1978 à 1982



Gaston Blais
Président 1982 à 1984



Raymond Carboneau
Président 1984 à 1986



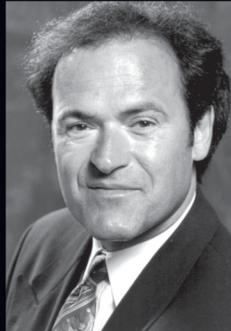
Gilles Brisebois
Président 1986 à 1990



Fernand Boucher
Président 1990 à 1991



Serge Desjagné
Président 1991 à 1995



Michel Goulet
Président 1995 à 1996



Michel Bédard
Président 1996 à 1999



Germain Lalonde
Président 1999 à 2001



Richard Alix
Président 2001 à 2003



Fethy Mili
Président 2003 à 2005



Christine Léonard
Présidente 2005 à 2008



Alain Vienneau
Président 2008



Bruno Viens
Président 2008 à 2013



Benoit Jetté
Président 2013 à 2015



Isabelle Daoust
Présidente 2015 à 2021



Sylvie Dubuc
Présidente 2021



Martin Trudeau
Président 2021 à 2024